



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 24 juin 2019

### Qualité des eaux de baignade en région Centre-Val de Loire

Sur les 1 300 points de baignade en eau douce recensés au plan national en 2018, 44 étaient situés en région Centre-Val de Loire (soit environ 3 %).

Ces baignades en milieu naturel ouvertes au public, suivies dans le cadre du contrôle sanitaire par les Délégations départementales de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, se répartissaient ainsi :

- Cher : 6
- Eure-et-Loir : 0
- Indre : 16
- Indre-et-Loire : 10
- Loir-et-Cher : 6
- Loiret : 6

En fin de saison 2018, un classement des zones de baignade a été établi sur la base des résultats d'analyses bactériologiques de l'eau : 33 baignades ont été classées en qualité excellente, 5 en bonne qualité, 2 en suffisante et 4 baignades récemment ouvertes ne bénéficient pas encore d'un classement.

**En 2019, 44 baignades seront ouvertes au public et feront l'objet d'un contrôle sanitaire par les Délégations départementales de l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire.**

Le classement de la qualité des eaux pour 2019 sera établi à l'issue de la saison estivale 2019. Il prendra en compte les résultats d'analyses des 4 dernières années.

Les sites déclarés ouverts et les résultats des analyses effectuées sont consultables en ligne sur le site internet du ministère en charge de la santé ([baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr)).

Retrouvez toutes les informations sur  
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-1>

**Contact :**

*Sandrine Loiseau-Melin, Chef de cabinet chargée des relations avec la presse*  
Tél. : 02 38 77 47 84 – portable : 06 07 11 52 17  
[ars-cvl-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-presse@ars.sante.fr)